

2011_B236

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -
Marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées - Secteur nord-
ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren) - Marché n°11M027**

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Jean-Marc PERRIN

Objet: Autorisation de signer le marché n° 11M027 relatif aux "prestations de collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur nord ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché 11M027 a pour objet les prestations de collecte des déchets ménagers et les prestations associées pour les communes de Coudoux, Eguilles, Ventabren et Lambesc.

Il comprend les prestations de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers recyclables, des encombrants ménagers ainsi que de quelques prestations annexes.

Ce marché est passé pour une durée de 4 ans.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 27 mai 2011.

Exposé des motifs :

Le présent rapport a pour objet un marché de prestations de service pour assurer l'exploitation :

- collecte des ordures ménagères, ainsi que les activités qui sont liées à ce type de prestations de services, sur un périmètre géographique regroupant les communes de Coudoux, Eguilles, Ventabren et Lambesc.
- collecte sélective au porte à porte des déchets ménagers sur un périmètre géographique regroupant les communes de Coudoux, Eguilles, Ventabren et Lambesc. La collecte sélective au porte à porte est réalisée en « bi-flux ». Le mode de collecte du verre reste en points d'apport volontaire sur l'ensemble des communes et ne fait pas l'objet de prestation dans le présent marché.
- transport et vidage des gisements issus des collectes de déchets ménagers des différentes communes sur les sites indiqués par la collectivité et définis dans le CCTP (collecte traditionnelle et collecte sélective).
- collecte au porte à porte, du transport et vidage des encombrants sur les communes de Coudoux, Eguilles, Ventabren et Lambesc tels que définis dans le CCTP (Système de rendez-vous téléphonique)..
- lavage / désinfection des récipients de collecte (collecte traditionnelle et collecte sélective) normés, appartenant à la CPA qui sont mis à disposition de la population sur des points de pré-collecte (bacs collectifs) tels que définis dans le CCTP.
- Collecte et transport des cartons de la zone d'activité de la commune d'Eguilles.
- prestations occasionnelles, liées à l'activité de collecte des déchets ménagers et décrites dans le présent CCTP.
- suivi technico - administratif du marché comme décrit dans le présent CCTP.

La consultation objet du présent rapport a été lancée selon la procédure négociée conformément à l'article 35.I.1 du code des marchés publics. Il fait suite à une consultation déclarée infructueuse par la CAO en date du 21 janvier 2011 compte tenu du caractère inacceptable de la seule offre reçue.

La présente consultation fait l'objet d'une reprise du personnel.

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée ferme de 4 ans. L'ordre de service n°1 déclenche : la préparation de l'exécution des prestations, prend en compte les délais nécessaires et fixe la date de début d'exécution des prestations.

Le marché est conclu à prix unitaires et forfaitaires. Les prix du Bordereau de Prix Unitaires sont appliqués aux quantités réellement exécutées. Les prix sont révisibles

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants

- JOUE : 03/02/2011
- BOAMP : 03/02/2011
- PROVENCE : 08/02/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 - Valeur technique - coefficient 0.40

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 35..I.1, 65 et 66

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°11M027 relatif à « Collecte des déchets ménagers et prestations associées secteur nord ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren) attribué à la société **SILIM** pour un montant indicatif de **4 641 997,25 € HT** pour la durée du marché, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA,- Fonction 1CT Nature 812/611

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -
Marché relatif à la collecte des déchets ménagers et prestations associées - Secteur nord-
ouest (communes de Lambesc, Coudoux, Eguilles et Ventabren) - Marché n°11M027**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**